



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 27 janvier 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Odile Bedeau de l'Ecochère – Isella De Marco à Isabelle Duret – Rahma Khadraoui à Brigitte Pigeyre – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Christophe Casadei – Bénédicte Krebs à Grégory Estrems – Véronique Soriano à Isabelle Ballet

Absents : Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.02.06 21

**OBJET : Participation financière aux frais de formation  
Contrat d'apprentissage CAP de cuisine**

Michel BACCONNIER, Maire, expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la signature du contrat d'apprentissage CAP cuisine de Valentin GAUTHIER, une participation financière est sollicitée auprès de l'employeur.

La participation vise à couvrir les frais pédagogiques pour les deux années de formation et sera versée à l'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat (EFMA), établissement de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère.

Le montant de la participation est fixé à 150 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE l'engagement de cette dépense pour un montant de 150€.**
- **DIT que l'imputation de la dépense sera réalisée sur la ligne 020/6184.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 10 février 2012.

Publication le 13 février 2012.

Le Maire,

Michel BACCONNIER

